



Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du CSRRA du 25 mars 2017, 10h00 à Méaudre

- Présents :** Yves Contet, Marc Beltrami, Bernard Wolf, Philippe Cabrejas, Bernard Chirol, Josiane Lips, Jacques Romestan,
- Excusés :** Patrick Peloux (représente le CSR à l'AG du CROS), Bertrand Valton, Olivier Lanet,
- Absents :** Isabelle Garnier, Christophe Verdet, Marcel Meyssonier, Clément Baudy,
- Diffusion :** Membres du CD + cadres techniques (CTF) + Présidents des comités départementaux + Présidente CSR Auvergne

1. Validation du CR de la réunion de CD du 06/01/2017 :

Le CR de la réunion de CD du 06/01/2017 a été diffusé le 7 janvier aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport moral pour l'AG 2017

Yves présente le rapport moral qu'il propose pour l'assemblée générale du 26 03 2017.
Pas de remarques formulées. Le comité directeur approuve ce rapport.

3. Présentation du rapport d'activité 2016 par commissions

Yves présente le rapport d'activité par commission qu'il propose pour l'assemblée générale. Yves remet à chaque responsable présent un compte rendu par commission sur papier pour présentation individuelle par commission à l'assemblée générale sachant un fil conducteur sur écran sera projeté sur la forme bilan des actions 2016 réalisées et projets 2017.
Pas de remarques formulées. L'ensemble des rapports d'activité présentés et projets 2017 sont approuvés.

4. Présentation bilan financier 2016

Yves et Marc présentent le rapport financier proposé pour l'assemblée générale ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes.
Pas de remarques formulées. Le comité directeur approuve ce rapport.

5. Présentation du suivi du plan de développement

Yves présente le rapport de suivi du plan de développement proposé pour l'assemblée générale.
Pas de remarques formulées. Le comité directeur approuve ce rapport.

6. Présentation actions prévues en 2017 par commission

Yves présente les actions prévues par commission qu'il propose pour l'assemblée générale, actions détaillée par structures et suivant plan de développement, budget prévisionnel et demandes de financements correspondantes (CO Région et CNDS)
Pas de remarques formulées. Le comité directeur approuve ces propositions.

7. Budget prévisionnel 2017

Yves présente le budget prévisionnel qu'il propose pour l'assemblée générale suivant les actions 2017 prévues.
Pas de remarques formulées. Le comité directeur approuve ce budget.

8. Aides CSR aux actions des CDS de Auvergne - Rhône Alpes

Yves propose de reconduire les modalités des aides du CSR aux comités départementaux définies en 2016 pour l'année 2017. Le comité directeur approuve cette proposition. Les informations seront transmises prochainement aux comités départementaux.

Liste et modalités des aides du CSR aux CDS de la Région Auvergne - Rhône Alpes pour l'année 2017

(Information à destination des Présidents des Comités Départementaux, aux responsables de commissions, et membres du conseil d'administration du comité Régional Rhône Alpes, aux cadres techniques fédéraux)

- **PUBLICATIONS** : aide aux parutions des publications éditées par les comités départementaux pour valoriser et porter à la connaissance le travail collectif des spéléo et des clubs sur nos départements.
 - Le montant de l'aide allouée aux CDS concernés est calculé sur la base de 1€ par page publiée dans l'ouvrage (hors couverture, page de garde, page blanche) et limité à une aide par an.
 - L'ouvrage doit contenir les logos FFS et CSR.
 - La facture de participation doit être adressée au CSRRA dans l'année de la date de parution de la publication et doit mentionner le nombre de page publiée et être accompagné d'une copie de la page de couverture et de la page ou figurent les logos. Elle doit être adressée avec les éléments demandés au siège du CSR (ou par mail) ou au trésorier du CSR.
 - Aucune demande préalable n'est nécessaire.

- **ECOLES DE SPELEO & CANYON** : aide au fonctionnement des écoles départementales de spéléologie et de canyonisme conventionnées FFS et mise en place par les comités départementaux pour promouvoir le parcours jeune, la formation, le développement du nombre de fédérés dans les clubs.
 - Le montant de l'aide allouée aux CDS concernés sera calculé suivant budget disponible réparti sur le nombre d'école de spéléo en fonctionnement et sur le nombre de journées de formation réalisées.
 - Un compte rendu normalisé de l'action doit être adressé par chacun des CDS concernés au CSRRA et à la fédération suivant le et ce, avant le 30 octobre de l'année en cours pour le bilan de l'année scolaire précédente. Le CSR effectuera le versement des aides attribuées aux CDS avant fin 2017.

- **EXPEDITIONS** : Toute demande doit faire l'objet d'une demande préalable dûment argumentée et l'équipe d'explorateur doit être constituée de licenciés de la région Rhône Alpes. L'expédition doit également être en mesure de présenter son action visant à mettre en valeur la région et la participation du comité régional par une publication, une publicité, une conférence, etc...)

- **ENSEIGNEMENT** : aide à la formation des sportifs et cadres, avec une participation financière aux stages de formations EFS/EFC/EFPS mises en place par les comités départementaux pour assurer la sécurité des pratiquants, la diffusion et le développement des connaissances scientifiques, le respect des milieux naturels à tous les fédérés. Les aides sont octroyées sur demandes préalables.
 - **Montant de l'aide du comité régional** :
 - Pour les stages non cadres, le montant de l'aide allouée aux CDS concernés est calculé suivant les règles habituelles (50€ par journée de stage, 250€ pour stage de 5 à 7 jours)
 - Pour les stages cadres initiateurs, le CSR n'aide pas directement les stagiaires mais participe au coup de stage s'il l'organise.
 - Pour les stages cadres moniteurs, le CSR aide directement les stagiaires (financement important mais avec conditions et sous convention de financement)
 - Pour les stages Dirigeants bénévoles, une aide est également possible sur demande préalable.
 - **Modalités du versement de l'aide du comité régional** :
 - Pour percevoir les aides prévues, merci d'adresser votre facture de participation avec votre CR de stage normalisé FFS (ou CR CSR simplifié type) au siège du CSR ou à son trésorier.
 - Pour les stages ayant eu lieu avant fin juin, il est demandé que les factures et bilans soit adressés avant le 31 octobre pour pouvoir maintenir les aides prévues sur notre budget. A défaut, elles seront affectées à d'autres actions non prévues initialement.
 - Pour les stages ayant eu lieu entre juillet et décembre 2017, il est demandé que les factures et bilans soit adressés avant le 31 décembre pour tenir le budget annuel.
 - Pour les stages n'ayant pas eu lieu ou ayant été annulé, merci de nous prévenir au plus vite.
 - Pour toute autre action, prendre contact avec le responsable commission enseignement.

- **PRET DE MATERIEL SCIENTIFIQUE** : le CSR a du matériel scientifique (conductivimètre, loupe binoculaire, microscope USB, cahier technique CEN sur le karst) ; ce matériel peut être mis à disposition des comités et clubs moyennant convention de mise à disposition.
- **JNSC** : aide au fonctionnement des comités pour organiser les journées nationales de la spéléologie et du canyonisme avec les clubs locaux.
 - Le montant de l'aide allouée aux CDS concernés sera calculé suivant un budget annuel réparti sur le nombre de département ayant organisé ces manifestations.
 - les aides attribuées sont versées aux CDS à réception d'une facture accompagnée du compte rendu normalisé qui doit être adressé au CSR et à la fédération avant le 30 octobre de l'année en cours.
- **AUTRES ACTIONS** : Le comité régional élabore chaque année un contrat d'objectif avec l'Etat et la Région sur des actions de développement. Les dossiers sont réalisés courant octobre pour l'année suivante et les réponses nous sont communiquées fin juin de l'année en cours. Nous nous efforçons ensuite de communiquer au mieux les aides que nous pouvons apporter aux comités qui souhaitent participer à ces actions mais cela n'est pas toujours facile de prévoir à l'avance ; donc, plus vos demandes seront anticipées et précises, plus nous pourrons vous aider à les réaliser à partir du moment où vos actions rentrent dans notre plan de développement régional et nos capacités.

Pour 2017, les principales actions que le CSR a prévu de soutenir sont :

- Communications
- Parcours jeunes, Co-Jeunes et EDS
- Missions scientifiques et environnement
- Formation de perfectionnement des sportifs
- Formation des cadres
- Publications des inventaires départementaux
- Mixité et plan de féminisation
- Manif. Internationales
- Actions publics Lycéens et apprentis
- Actions publics PEPS
- Actions scolaires et périscolaires
- Journées nationale de la Spéléologie et du Canyon
- Expéditions internationales d'envergure

Tout projet ou action déjà réalisée par les comités départementaux (CDS) en lien avec cette liste et où les CDS souhaitent un soutien du CSR, il est nécessaire de les communiquer le plus rapidement possible au comité régional et au plus tard fin novembre de l'année en cours pour étude des demandes.

Pour 2017, il n'est pas prévu de changements majeurs sur ces grands axes. Comme déjà précisé, les demandes de subventions aux services de l'Etat (CNDS) et à la Région ne sont prises en compte que si les actions proposées sont en cohérence avec votre projet associatif et notre projet fédéral.

D'une manière générale, toute action financée par le CSR doit être justifiée par un compte rendu de l'action et une facture. Pour rédiger votre CR, merci d'utiliser la fiche bilan simplifié type en étant concis et précis pour que le document ne dépasse pas une page A4 recto.

9. Organisation de l'AG et études motions éventuelles pour AG FFS

RAS tout est prêt pour les AG CSR du 26 03 2017 (ordinaire et extraordinaire)

Le comité n'a reçu aucune demande de motions à présenter pour la prochaine AG FFS.

10. Calendrier réunions CD CSRRRA 2017 (rappel)

- | | |
|--------------------------------|---|
| • 06/01/2017 à 20h00 à Lyon | - Réunion de CD |
| • 25/03/2017 à 10H00 à Méaudre | - Réunion de CD (sur le lieu du Congrès régional) |
| • 26/03/2017 à 9h00 à Méaudre | - AG CSRRRA (sur le lieu du Congrès régional) |
| • 04/06/2017 à 9h00 à Nantua | - AG FFS |
| • 09/06/2017 à 20h00 à Lyon | - Réunion de CD |
| • 15/09/2017 à 20h00 à Lyon | - Réunion de CD |
| • 10/11/2017 à 20h00 à Lyon | - Réunion de CD |

11. Questions diverses

- Il est proposé et retenu la date du 29 avril 2018 en Haute Savoie pour la prochaine AG suivant le tableau validé lors de l'AG du 16 mars 2014 ci-dessous.

| Année | Numéro Congrès | Département |
|-------|----------------|--------------|
| 2015 | 51 | Ardèche |
| 2016 | 52 | Savoie |
| 2017 | 53 | Isère |
| 2018 | 54 | Haute Savoie |
| 2019 | 55 | Drôme |
| 2020 | 56 | Ain |

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h45.

Philippe Cabréjas
Secrétaire



Yves CONTET
Président

